

1921

La Tribune offre à tous ses abonnés, à tous ses lecteurs, à tous ses amis et bienfaiteurs nos meilleurs souhaits de bonne, heureuse et sainte année.

LA TRIBUNE DE SAINT-HYACINTHE, Limitée
M.-EUGÈNE CHARTIER,
Directeur-Gérant.

ELECTIONS ANNULEES

Mardi dernier l'élection de Messieurs Augustin (Louis), Surprenant (Joseph) et Bouchard (T.-D.) a été annulée par son Honneur le juge Martineau.

M. Bouchard, depuis ce jour, a été élu à la dignité d'ex-maire. Lui, qui s'est vanté d'être capable de montrer aux autres comment on fait les élections, devrait bien apprendre à les faire honnêtement. Il s'est scandalisé à diverses reprises de ce que se serait fait pendant les dernières élections provinciales, et, un an après, il fait si mal avec sa clique que le juge le met à pieds. Après ce que les amis de M. Bouchard ont dit dans la contestation de l'élection provinciale, après ce que le *Clairon* et M. Bouchard ont écrit sur ce sujet, ils méritent simplement la note d'hypocrites. Ils reprochent aux autres ce qu'ils font eux-mêmes et d'une façon bien dix fois pire.

M. Bouchard n'est plus maire, son élection est nulle et c'est pour cause de corruption électorale. Outre que 160 électeurs auraient pu voter deux fois, et il y en a qui l'ont fait; le juge a constaté que, dans le quartier Un, la majorité de notre ex-maire dépassait 80 et que, dans ce même quartier, une grande partie des électeurs se sont vendus pour de l'argent et de la boisson à M. Bouchard et compagnie, c'était plus que suffisant pour établir que la majorité de 42 était bien une majorité de vendus. La ville ne veut pas de M. Bouchard, seule la partie vénale de la population, à peu d'exceptions près, lui fait des mamons.

Après cela, M. Casavant a le droit de dire qu'il est l'élu de la population saine de notre ville. Si les élections de M. Bouchard s'étaient faites honnêtement, il était battu. Espérons que notre ex-maire aura un peu de discrétion et d'esprit public et qu'il renoncera à représenter la ville qui n'en veut pas: tout au plus pourrait-il être l'échevin de sa clique d'ivrognes et de marlous.

Tout le monde, ainsi que Son Honneur le juge, a été indigné d'entendre des gens se parjurer avec le sourire aux lèvres. Ceux qui ont fait l'éducation de ces tristes sujets méritent le fouet et le pilori: ce sont des malfaiteurs publics.

L'élection de Messieurs Augustin et Surprenant a été annulée, non pour corruption, mais parce que certaines formalités légales n'ont pas été observées.

M. Augustin, tout le monde le sait, a des intérêts en ville. Quinze mois avant sa présentation, il était propriétaire; treize mois également avant sa présentation, il était inscrit comme propriétaire à l'Hôtel-de-Ville, il manquait un jour pour l'enregistrement. Le juge a décidé que ce détail le rendait inapte. La loi a des exigences étonnantes, le vrai peut n'être pas vraisemblable, le mieux est souvent l'ennemi du bien, c'est le cas de le dire. Quant à la valeur immobilière et à la garantie financière, il est prouvé que M. Augustin ne devait rien sur sa propriété. C'est donc pour une toute petite formalité légale que cette élection est annulée.

Tous les électeurs du cinq reverront donc, dans quelques jours, leur échevin continuer le beau travail qu'il a accompli depuis juillet dernier.

De ces deux jugements, l'un, M. Bouchard sort sali de toute la boue de sa clientèle vénale; il est connu officiellement que c'est l'argent et la boisson qui l'ont fait surnager; il est admis que ses élections ont été malhonnêtes; — l'autre M. Augustin en sort grandi, point de corruption autour de lui, mais une belle lutte franche, loyale et polie. Nous demandons pardon à M. Augustin de l'avoir comparé avec M. Bouchard, mais le contraste est si grand que c'est plutôt une antithèse qu'une comparaison.

H. PAUL.

LE JOUR DE L'AN

Le Jour de l'An! Que d'émotions, de sentiments divers à ce mot, dans le cœur des humains! Personne ne reste indifférent, lorsque l'aurore d'une nouvelle année se lève sur le monde. Riches et pauvres, jeunes et vieux, enfants et hommes mûrs; tous fêtent ce jour exceptionnel entre tous, nommé le jour de l'An! Pour les enfants, ce jour est synonyme de bonbons, caresses et joies; et combien d'entre eux ont répété ce mot doux et naïf d'un enfant, dans les bras de sa mère: Pourquoi tous les jours ne sont-ils pas des jours de l'An? Les adolescents le regardent comme un pas dans la vie. Ah! s'ils avaient en leur pouvoir le fil mystérieux des Parques, s'ils pouvaient le dévider à leur aise, que de mains impatientes le dérouleraient trop vite et verraient au lieu du bonheur qu'ils cherchent, les nombreuses douleurs s'étendre sur leur existence fugitive!...

Des hommes qui ont beaucoup vécu éprouvent moins d'enthousiasme; ils connaissent mieux ce que vaut la vie avec ses courtes joies et ses nombreuses misères. Le vieillard, s'il est sage, la regarde comme une messagère divine qui abrège ses maux et le rapproche du Ciel; car Dieu, qui est infiniment bon, a ainsi fait la vie. Que tout ce qui en hâte le cours, n'attriste point le cœur pur!

Après avoir terminé 1920 dont l'horloge du temps a gravé mémorablement les dernières heures, et qui se repose dans la nuit du passé: reviens tinter de nouveau les heures nouvelles? Fasse le Divin Maître qu'elles soient toutes joyeuses et bénies! Et que 1921 répande sur chacun de nous, des lumières de grâces, de prospérité, de paix et d'allégresse!!

O Époque heureuse du Jour de l'An: Reviens nous apporter la joie et le bonheur, toujours et partout! Tu es la bienvenue au palais du riche, comme à la chaumière du pauvre; tu trouves la porte grande ouverte.—A peine as-tu disparu de nos heureux foyers que je te dis:

Au revoir... mais non pas Adieu!

DULCINEE.

Au bois dormant.—

UNE GLOIRE DE L'EGLISE DU CANADA

Le Monastère du Précieux-Sang de cette ville vient de publier une jolie brochure d'une quarantaine de pages. C'est la vie abrégée de son illustre fondatrice: Mère Catherine-Aurélien-du-Précieux-Sang. Cette courte monographie, toute vivante et pleine d'intérêt, est intitulée: *Une Gloire de l'Eglise du Canada*.

La population de Saint-Hyacinthe a raison d'être fière de cette Gloire; Mère Catherine-Aurélien-du-Précieux-Sang est bien de chez nous. Elle est née, elle a vécu et elle est morte à Saint-Hyacinthe. Son œuvre: la communauté du Précieux-Sang s'est répandue d'une manière prodigieuse. La Bénédiction de Dieu a été évidente: déjà quinze monastères répandent la dévotion au Précieux-Sang, depuis la Havane jusqu'à Saint-Boniface.

Cette étude biographique, tout en grandissant la gloire de l'Eglise canadienne, aidera également à la sanctification des âmes. Beaucoup, nous en sommes persuadés, y puiseront avec l'amour du Précieux-Sang, la connaissance de la Vénérable Mère fondatrice et la vocation à la vie parfaite.

Les vénérables religieuses, dignes filles de la Mère Catherine-Aurélien, méritent nos félicitations et nos remerciements pour la bonne pensée qu'elles ont eu de publier ces pages si édifiantes. Puisse cet acte de vénération filiale faire mieux connaître et mieux aimer le Très Précieux-Sang de Notre-Seigneur et son admirable apôtre en Canada, la Mère Catherine-Aurélien-du-Précieux-Sang.

SITIO.

"BONSOIR VOISIN" de Poisé, et "LES DEUX PIERROTS" de Rostand

Au Patronage, le 11 janvier 1921

Vous y serez avec vos amis.

Le programme à l'affiche pour la Soirée Musicale du 11 Janvier, au Patronage; les artistes éminents qui s'y sont donné rendez-vous, promettent une veillée du plus haut intérêt. St-Hyacinthe devra à l'initiative et au dévouement de Mme J.-N.-P. Fournier cette fête de l'art à nulle autre pareille.

La délicieuse opérette de E. Poisé, "BONSOIR, VOISIN" sera interprétée par Mlle Léonide Le Tournieux, et M. Arthur Lapierre. On n'aura pas assez d'expression pour dire le charme de cette audition.

Dans "LES DEUX PIERROTS" de Rostand, Mlle Odette Masson, M. Jean Nolin et M. Gaétan Bary se chargent de rendre cette soirée inoubliable.

Semblable programme doit faire salle comble. Qu'on retienne bien vite son siège à la Pharmacie Brodeur. On se reprocherait d'avoir manqué pareille aubaine.

Offrez un billet à vos amis: c'est un cadeau de choix pour les fêtes.

NOTES

Jeu royal.

La Direction du *Corona*, s'y connaît en fait de goût. Elle proclame dans le *Clairon* naturellement, la boxe jeu royal. Non, mais, s'il faut être fort pour savoir que la boxe est un jeu de roi, unanimement royal. Quand Alphonse XIII va saluer notre roi George V, à Saint James de Londres, les deux s'amuse à se donner des coups de poing royaux sur le nez ou dans le ventre. Voyez-vous Son Altesse le Prince de Galles avec ses gants de boxe et son matelas? La boxe, jeu royal! Cela s'écrit en 1920, dans un journal et à Saint-Hyacinthe, la "ville la plus intellectuelle du pays"! Mais que fait-on de notre réputation?

ooo

Pas de presse!

Si on en juge par le grand nombre de logements à louer et le peu d'ouvrage qu'il y a en ville cet hiver, la question des logements ouvriers se trouve réglée d'elle-même.

ooo

Encore la!

À la dernière heure, on nous informe que le canon municipal est encore devant le *Clairon*. Vaut-on s'en servir pour annoncer la déconfiture de notre ex-maire.

ooo

L'Ecole Technique.

Il semble possible que l'Ecole Technique se construise dans Bourg-Joli, faute d'espace pour la loger convenablement ailleurs. L'endroit en vue a peut-être les dimensions exigées, mais il laisse subsister tous les autres inconvénients: éloignement, traversée du chemin de fer, isolement, vent et neige l'hiver.

ooo

Désaccord.

La direction du théâtre *Corona* fait savoir au public par la voie du *Clairon*, qu'elle n'a pas refusé sa salle de spectacle pour la partie de boxe qui a eu lieu au manège la semaine dernière. Ces Messieurs admettent toutefois que les organisateurs auraient pu louer celle-ci à meilleur marché. Cette note de mécontentement ne surprend pas notre nouveau Lieutenant-Colonel; il sait si bien que le gérant du *Corona* tient à tout centraliser chez lui et à faire disparaître toutes les salles publiques. Mais tout de même...

ooo

Ça suffit.

M. Bouchard peut cesser de publier dans son *Clairon* le résumé accommodé à la valetaille de la cause Gervais-Bouchard. Tout le monde sait que c'est très sale et que nous avons un ex-maire qui n'a été élu maire que par corruption électorale.

ooo

Digne de mention.

Deux industries locales, la E. T. Corset Co Ltd et la Manufacture de boîtes de M. J.-N. Du-brule, ont distribué des bonis à tous leurs employés, en reconnaissance des efforts effectués pour augmenter la production. Ce sont des gestes qui sont dignes d'être mentionnés. Ils prouvent l'entente qui existe entre le capital et le travail, quand les deux sont mus par des sentiments chrétiens.

St-Simon

(De notre correspondant)
Vendredi soir dernier, arrivèrent chez M. U. Lavigne pour fêter la Noël M. Elphège et sa sœur Mlle Lucienne Janelle, de St-Cyrille; Mlle Alma et M. Louise Bédard, G. Marcotte, Edith Ferland, M. A. Lauzière, de Drummondville M. W. Lavigne, MM. J.-A. Guillerie, Léo. Picard et Gaston Guimond. Tous paraissaient très enchantés de leur courte promenade.

Mardi dernier, le 28 décembre, M. Félix Dandenault était de passage à Montréal chez son fils Joseph Dandenault.

Mlle Yvonne Paul et son frère E. Paul, de Ste-Anne de Sorel, étaient de passage chez leur tante Mlle M. Paul, le jour de Noël.

Mlle Bernadette et Juliette Langelier, institutrices de Lachenaie, sont arrivées pour prendre leurs vacances ici, chez leurs parents M. et Mme Langelier.

Dimanche dernier, M. E. Paul et sa sœur Yvonne Paul, Mlle Lélianne Langelier sont allés prendre le souper chez M. Moïse Jodoin.

Jeudi dernier, arrivèrent en vacances chez leurs parents, les séminaristes: MM. Germain Dandenault, Auguste Scott, Elphège Labonté, René Labonté, Marc Lacroix, René Pélouin, Germain Lafresnière, Albert Beauregard, Gaëtan Sylvestre, R. Landreville, Edmond Delorme, etc. Une normalienne: Mlle Hectorine Marin.

—Étaient aussi de passage ici le jour de Noël, chez M. J.-A. Beauchamp, maître de poste, M. P.-Emile Vanasse, accompagnant Mlle E. Emond et sa petite sœur Marcelle Vanasse.

Nos importations d'œufs chinois

D'après des nouvelles récentes de Vancouver, 200 caisses d'œufs chinois ont été condamnées et doivent être détruits.

Au cours de l'année fiscale se terminant le 31 mars, le Canada a importé la quantité d'œufs suivante, de Chine: 16,550 caisses d'œufs frais; 2,256 caisses d'œufs de canards d'eau salé, et 3,468 caisses de produits venant des œufs, jaunes d'œufs séchés, albumine, etc. Les œufs chinois sont généralement employés par les cuisiniers. Toutes les importations d'œufs chinois doivent être signalées aux officiers représentant le gouvernement et doivent être soumis à un examen dès leur arrivée.

ROYAL YEAST CAKES

GÂTEAUX DE LEVURE "ROYAL"

Les Gâteaux de Levure "Royal" sont maintenant emballés en paquets carrés. Chaque paquet contient cinq gâteaux qui équivalent en quantité à six gâteaux ronds. Tous les marchands sont autorisés à garantir que la qualité des gâteaux ronds et des carrés est identique à tous les points de vue.

TÉL. BELL 288

228 RUE GIROUARD

LACROIX & GAUDREAU

ÉPICIER

sont heureux de vous offrir leurs souhaits bien sincères de

Bonne et Heureuse Année.

Nous vous remercions de votre encouragement passé et vous promettons de continuer à vous donner entière satisfaction.

Telephone Bell 631

DR RODOLPHE PHILIE, DENTISTE

HEURES DE BUREAU—Tous les jours, 9 hrs a.m. à 6 hrs p.m.; le soir, lundi, mercredi, vendredi, de 7 hrs p.m. à 9 hrs p.m.

84 Rue St-Simon, Saint-Hyacinthe,

BATISSE DE M. O. DAVID, Place du marché

DECOUVERTE MONDIALE ACAINE

Le monde médical s'agit en ce moment à propos de l'arsenic employé pour vitaliser les dents. Ce poison est accusé, avec justice dans beaucoup de cas, de produire la nécrose des os maxillaires et partant des abcès dentaires dommageables à la santé générale de l'individu. Le Dr J. N. Paul Fournier a constaté ces résultats néfastes depuis au-delà de 15 ans et voilà la raison de ses recherches transcendantes en art dentaire. A preuve voici ce qu'il écrivait dès 1910, (les documents sont là), à l'aurore de la découverte de son anesthésique local, l'Acaine, qu'il utilise depuis cette époque pour l'extraction des nerfs dentaires absolument sans douleurs et sans mauvais résultats.

"Étonnant résultat."

C'est surtout ici que l'Acaine permet d'obtenir les résultats les plus extraordinaires. Avec un peu de pratique, elle permet à l'opérateur d'obtenir en 10 minutes, sans aucune douleur, ce qui lui demandait 15 jours, 3 semaines et souvent plus, dans certains cas.

Les substances médicinales spécifiques qui composent l'Acaine ont pour but d'atténuer les effets que cause l'injection et d'assurer, sous le plus bref délai, le retour des tissus anesthésiés à l'état normal. L'arsenic, qui s'emploie universellement pour dévitaliser la pulpe dentaire, agit par pléthore de la partie au contact, en dilatant les artères et contractant les veines. Il se produit une stase du sang dans la pulpe et, par suite, une mortification. En termes vulgaires mais justes: "La dent est étouffée dans son sang". Le nerf enlevé, il faut traiter la dent un temps indéterminé pour détruire cet état pathologique causé par l'arsenic, en momifiant les résidus rétractaires du sang dont la dent est saturée.

Décoloration.

De plus, la dent tourne au noir par la décomposition du fer contenu dans l'hémoglobine. En résumé, par ce procédé à l'arsenic, l'on crée un état morbide très déplorable d'abord, puis l'on travaille de 8 à 15 jours ensuite pour en atténuer les résultats.

Extraction du nerf par l'Acaine.

LE PROCÉDÉ QUE JE PRÉCONISE AGIT TOUT AUTREMENT. L'Acaine, injectée d'abord comme pour l'extraction de la dent, rend les parties parfaitement exsangues. Deux ou trois minutes après l'injection, vous pénétrez sans douleur dans la pulpe en perforant la couronne, puis, avec un tire-nerf, vous extrayez la pulpe anémiée, ne contenant aucune trace de sang: votre dent était saignée à blanc. Du même coup, votre travail de momification est fini, et les ennuis de la décoloration de la dentine sont écartés.

L'Acaine est appelée à rendre les services les plus extraordinaires dans la chirurgie en général. Un très grand nombre d'opérations vont pouvoir se faire sans recourir à la grande anesthésie (à l'éther ou au chloroforme) qui ne sourit jamais à personne. Des expériences se continuent en ce moment par les maîtres de la science chirurgicale et les détails suivront plus tard.

UNIQUE AU MONDE

"Extraction des nerfs dentaires absolument sans douleur en 5 ou 10 minutes suivie immédiatement de l'obturation et de la prothèse complète en une seule séance."

Extraction et plombage des dents sans douleur par le même procédé.

Bureaux du Dr J.-N. PAUL FOURNIER
ST-HYACINTHE, Qué. TELEPHONE 40

PHARMACIE DU Dr J. E. A. COLLETTE

Parfums, Produits Français et Brésiliens.

Accessoirs à de

Articles de Toilette, Parfums, Chocolats.

ATTENTION SPECIALE aux MEMBRES du CLERGE et aux COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

PRESCRIPTIONS DES MÉDECINS REMPLIES AVEC LE PLUS GRAND SOIN

Bureaux et Pharmacie: 197, rue CASADÉF3 coin Ste-Anne

TELEPHONE: JOUR 348 — NUIT 311

J. B. Fontaine

Ouvrage garanti dans toutes les fluxions, cassures, lumbago, sciaticque, paralysie infantile, cancer et toutes cassures ou maladies des os supposées incurables.

A St-Hyacinthe, 118 St-Antoine, vendredi et samedi.

A St-Guillemme, dimanche et lundi.

A Montréal, 922 Chemin Reine Marie, Côte des Neiges.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Heures du départ des trains: *9.55 a.m., x5.47 p.m., *9.35 p.m. — Pour Sherbrooke, Coaticook, Island Pond, Portland, Victoriaville et Québec.

*6.03 a.m., x7.20 a.m., x10.43 a.m., x2.30 p.m., *5.22 p.m. 8.00 p.m. — Pour Belœil, Montréal, Ottawa, Toronto, les États-Unis et l'Ouest.

Heures de l'arrivée des trains: *9.55 a.m., *1.25 p.m., x5.47 p.m., x6.40 p.m., *9.35 — De Montréal, Toronto, des États-Unis et de l'Ouest.

Tous les jours; x tous les jours, dimanches exceptés; c dimanches seulement.

Sur demande des passagers nous émettons des billets bons sur le Pacifique Canadien ou le Canadien National à partir de Montréal; le bagage est aussi enregistré directement de Saint-Hyacinthe à destination. Service de wagons-lits fait sans charge avec promptitude.

Pour billets et renseignements adressez-vous à Ernest O. Picard, 35 rue Laframboise ou à F.-C. Bonnette, chef de gare.

Q. M. S. R.

Heures du départ des trains

a) No. 60 Pour Iberville et Noyan 2.30 p. m.

b) No 61 Pour Sorel 2.00 p. m.

c) No 63 Pour Sorel 3.00 p. m.

a) Tous les jours dimanches exceptés.

b) Tous les jours samedis et dimanches exceptés.

c) Samedi seulement.

Pour amples renseignements, Tél. 28.

N. J. FERGUSON, General Passenger Agent. F. J. GENDRON, Agent, St-Hyacinthe, P. Q.

PACIFIQUE CANADIEN

Heures du départ des trains de St-Hyacinthe via Farnham.

8.11 a. m. et 3.25 p. m.

Tous les jours excepté le dimanche.

Pour les États-Unis, Manchester, Nashua, Worcester et Boston.

Pour vos billets et renseignements, Adressez-vous à

J. E. MORIN, Agent, 92 rue Mondor. Tél. 70.

LA TRIBUNE est imprimée et publiée par la compagnie de publication "LA TRIBUNE DE ST-HYACINTHE, Limitée", dont M. M.-Eugène Charrier est le Gérant-général et le Directeur, a-u Numéro 114, de la rue Saint-Antoine, Saint-Hyacinthe, P.-Q.

Le Phonographe

CASAVANT

vous donnera le maximum de satisfaction; c'est celui qui sera le plus apprécié comme cadeau, parce qu'il est parfait sous tous les rapports. La réputation des facteurs d'orgues Casavant constitue la meilleure garantie du Phonographe Casavant.

Il joue également tous les disques

VOYEZ-LE ET ENTENDEZ-LE CHEZ NOS REPRESENTANTS

Cie des Phonographes Casavant, Limitée, ST-HYACINTHE, Qué.

La Machine Agricole Nationale, Ltee., Montmagny, Qué.

Sachons nous connaître! Préférons les nôtres!

Pourquoi nos produits sont-ils supérieurs?

Ils sont faits de matériaux de premier choix.

Ils sont fabriqués par de véritables experts

Ils sont manufacturés au Canada par des Canadiens

Demandez nos Instruments Aratoires

Reservez-nous vos commandes

Nous signalons à votre attention:

Le MOTEUR A GAZOLINE "NATIONAL", construit par des ouvriers habiles et dans les ateliers les plus modernes et les mieux outillés du pays.

Le BANC DE SCIE CIRCULAIRE "NATIONAL", fait de bon bois dur et avec des scies de 26, 28 et 30 pouces.

La MACHINE A BATTRE "NATIONAL", complète, munie de tous les accessoires et des améliorations modernes; trois grandeurs différentes, suivant les besoins du client.

L'ARRACHE-PATATES "NATIONAL", machine perfectionnée au suprême degré; d'une solidité à toute épreuve, fonctionnant à merveille sur tous les terrains.

Les HACHES "NATIONAL", les PIQUES, les CANT HOOKS et autres outils à main.

Voyez notre agent dans votre paroisse, ou écrivez-nous.

La Machine Agricole Nationale, Ltee., MONTMAGNY, QUE.

Notes locales

EVANGILE DU DIMANCHE

LA CIRCONCISION

DE NOTRE-SEIGNEUR

Evangile selon S. Luc.

Ch. II, V. 21.

En ce temps-là, quand le huitième jour fut venu, où l'enfant devait être circoncis, on lui donna le nom de Jésus, comme l'Ange le lui avait donné avant qu'il fût conçu dans le sein de sa mère.

LA VEILLE

DE L'EPIPHANIE

Evangile selon S. Matthieu

Ch. II, V. 19.

En ce temps-là, Hérode étant mort, un Ange du Seigneur apparut à Joseph en Egypte pendant son sommeil, et lui dit : Levez-vous, prenez l'enfant et sa mère, et retournez dans le pays d'Israël : car ceux qui voulaient faire périr l'enfant sont morts. Joseph, s'étant donc levé, prit l'enfant et sa mère, et revint dans le pays d'Israël. Mais comme il apprit qu'Archélaüs régnait en Judée à la place d'Hérode son père, il craignit d'y aller, et sur un avertissement du Ciel, qu'il reçut en songe, il se retira en Galilée, et alla demeurer dans une ville appelée Nazareth, afin que cette parole des Prophètes fut accomplie : Il sera appelé Nazaréen.

L'EPIPHANIE

DE NOTRE-SEIGNEUR

Evangile selon S. Matthieu

Ch. II, V. I.

Jésus étant né à Bethléhem, ville de Juda, aux jours du roi Hérode, des Mages vinrent de l'Orient à Jérusalem, et demandèrent : Où est le roi des Juifs qui vient de naître ? Car nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus pour l'adorer. A cette nouvelle, le roi Hérode se troubla, et toute la ville de Jérusalem avec lui. Et, ayant rassemblé tous les princes des prêtres et les docteurs du peuple, il leur demanda où devait naître le Christ. Ils lui répondirent : A Bethléhem, ville de Juda, selon ce qui a été écrit par le Prophète : Et toi, Bethléhem, ville de Juda, tu n'es pas la moindre entre les principales villes de Juda ; car c'est de toi que sortira le chef qui doit gouverner mon peuple d'Israël. Alors Hérode prit les Mages en particulier, s'enquit d'eux avec soin du temps auquel l'étoile leur était apparue, et les envoyant à Bethléhem, il leur dit : Allez, informez-vous exactement de cet enfant, et lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le-moi savoir, afin que moi-même j'aille aussi l'adorer. Après avoir entendu ces paroles du roi, ils partirent ; et en même temps l'étoile qu'ils avaient vue en Orient, se montrant de nouveau, allait devant eux, jusqu'à ce qu'étant arrivée sur le lieu où était l'enfant, elle s'y arrêta. Lorsqu'ils virent l'étoile, ils furent transportés d'une grande joie, et étant entrés dans la maison, ils trouvèrent l'enfant avec Marie sa mère, et, se prosternant, ils l'adorèrent. Puis, ouvrant leurs trésors, ils lui offrirent pour présents de l'or, de l'encens et de la myrrhe ; et ayant reçu en songe un ordre du Ciel de ne point aller retrouver Hérode, ils retournèrent dans leur pays par un autre chemin.

Quarante-Heures

Les 1, 2 et 3 janvier 1921 au Monastère du Précieux Sang auront lieu les exercices de Quarante-Heures. Toute la population catholique de notre ville ne manquera point de visiter le somptueux sanctuaire du Monastère.

Prenez garde au feu !

Soyons prudents durant les froids qui sévissent. La moindre négligence peut produire les plus désastreux résultats. Le "Money Times" évalue à \$2,769,800 les pertes matérielles causées par les incendies au Canada durant la période de novembre. Une seule conflagration, celle du 21, dans le quartier industriel de Québec, est inscrite pour un demi-million. Les pertes totales pour l'année jusqu'à date se chiffrent à \$23,985,099, soit un excédent de \$700,000 sur le total de l'an dernier à pareille date. Trente personnes ont perdu la vie au cours des incendies du mois dernier.

Le commerce

L'activité commerciale, à la veille de Noël et depuis, a été quelque peu paralysée par le froid qui sévit depuis près de huit jours. Nos marchands se sont accordés cependant à dire leur satisfaction. Le Père Noël a été digne de sa bonne réputation.

Occasion superbe

Obligé de fermer sa maison, M. M.-E. Chartier, au No. 88 de la rue Ste-Anne, offre à des prix d'occasions tous ses meubles, y compris un beau poêle, un complet de salle à diner, trois complets de chambres à coucher, un complet de librairie, etc. Prière de s'adresser aux bureaux de la Tribune, ou par téléphone aux Nos 61 et 557J.

Transaction

M. J.-Henri Dussault a vendu à la Commission de l'Ecole Technique un superbe terrain, situé coin des rues Laframboise, Papineau et St-Germain, et voisin du Manège Militaire. C'est l'endroit choisi par les membres de la Commission pour la construction prochaine de l'Ecole Technique.

Faites lire la Tribune à vos amis.

Feu M. Désautels

Vendredi dernier, Jour de Noël, est décédé un honorable concitoyen, dans la personne de M. Hubert Désautels. Il était âgé de 74 ans et 2 mois et gardait la chambre depuis près d'un an. Outre son épouse, née Eugénie Brouillet, le défunt laisse cinq fils et trois filles : MM. Eugène, Hector, Georges, Ulric (en religion Frère Gontran, des FF. du S. C.) et Raymond, Mlles Rosalba, Eugénie et Alice, aussi un frère : M. Pierre Désautels, de Montpellier, Vermont. Les funérailles ont eu lieu lundi.

Nos condoléances à la famille Désautels.

Remerciements

La famille Hubert Désautels remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de leur père, soit par offrandes de messes, tributs floraux, bouquets spirituels, visites ou assistance aux funérailles.

Nouveau président

Me Emery Phaneuf, avocat, a été élu président de l'association de la jeunesse libérale de Montréal, après avoir occupé durant l'année précédente le fauteuil de la vice-présidence. Nous félicitons cordialement notre concitoyen de l'honneur qui lui échoit.

Pourquoi ne vous abonnez-vous pas à la Tribune ?

Feu M. Oscar Gladu

La dépouille mortelle de M. Oscar Gladu, député d'Yamaska, est arrivée lundi dernier, et les funérailles ont eu lieu mardi. M. Gladu était député d'Yamaska, en 1911, alors qu'il fut battu par M. Mondou, lequel à son tour connut la défaite en 1917 alors que le vaincu de 1911 ramena la victoire sous son drapeau.

On fait des conjectures sur le siège d'Yamaska. L'honorable M. Blondin s'y présenterait pour commencer la désagrégation du bloc oppositionniste. Réussira-t-on ?

Avantages d'acheter dans sa localité

Un certain nombre d'arguments solides en faveur de l'achat dans sa localité au lieu de favoriser les maisons vendant par correspondance, sont mis en évidence dans une annonce de Andrews Hardware, Minnedosa, qui se lit comme suit :

SUIVEZ LE MOUVEMENT—FAITES VOS ACHATS DANS LA LOCALITE—POURQUOI ?

Vous voyez la qualité des marchandises que vous achetez avant de vous dessaisir de votre bel argent.

Les maisons vendant par correspondance ne vous donnent pas le service au moment précis où vous en avez besoin.

Les maisons vendent par poste ne vous aident pas à entretenir vos écoles, vos églises et vos hôpitaux.

Les maisons vendant par poste retirent un gros intérêt de votre argent avant que vous receviez vos marchandises ; ce qui veut dire que vous aidez les autres localités et les étrangers sans bénéfice pour vous.

Dépensez votre argent dans votre propre ville. Lorsque votre marchand local obtient tout le commerce au comptant, il peut être en mesure de payer lui-même ses marchandises au comptant et de vous les vendre moins cher.

En favorisant votre ville, vous augmentez le prix de votre propriété, qu'elle consiste en bâtiments de ville ou en terres de ferme.

—Le Prix Courant.

Décès

Dimanche dernier, chez son fils, M. Olivier Robida, de Pointe-St-Charles, Montréal, est décédée Dame Philomène Dion, épouse de feu Uldoric Robida, à l'âge de 85 ans. Son service fut chanté en l'église de la Pointe-St-Charles et l'inhumation eut lieu au cimetière de la Côte des Neiges. Bonne épouse, bonne mère et bonne chrétienne, elle a vu venir la mort avec calme.

La défunte laisse pour la pleurer sept enfants et plusieurs petits-enfants. M. Alfred Robida, des ateliers de La Tribune, et M. Pierre Robida, des ateliers du "Courrier", sont deux des fils de la défunte. Nous leur offrons ainsi qu'à la famille Robida nos sympathies sincères.

Un essai intéressant

On a fait, à la manufacture F.-X. Bertrand, de cette ville, une démonstration intéressante à l'aide d'une machine à écorcer le bois, appelée "Moreau Barking Machine".

MM. Fraser et Maurice, représentant "The Log Supply Co.", de Berthier, étaient présents, ainsi qu'une vingtaine de citoyens de cette ville.

Il a été établi que, sur le bois de bonne qualité et de grosseur raisonnable, la diminution sur le bois varie de 12% à 16%, et sur le bois de qualité inférieure elle est de 20%. Un pouvoir de 10 forces, à vapeur ou à gazoline, suffit pour mettre la machine en opération. En dix heures, peu importe la qualité du bois, la machine écorce en moyenne trente cordes, de 128 pieds cubes.

Soirée athlétique

Mercredi soir, au Manège militaire, a eu lieu une soirée athlétique qui a attiré plus de sept cents personnes. Malgré le froid, les spectateurs montraient de l'enthousiasme dans l'attente d'un spectacle vraiment sportif. Malheureusement, la déception a été grande, si grande que tenter une nouvelle réunion serait maintenant un danger. Trois concours de boxe étaient au programme, avec comme attraction spéciale la rencontre de Tancrède Bengle, boxeur local, avec George Brown, de Boston. En deux rondes, Bengle avait prouvé que son adversaire n'était pas digne de lui ; ce dernier se retira d'ailleurs sous les huées de la foule. La rencontre de Silas Green, un nègre, avec George Rivet, policier, de Montréal, fut intéressante. Rivet est un bel athlète mais son adversaire a l'avantage sur lui. Deux jeunes, Desjardins et Bouthillier, donnèrent une belle exhibition, la meilleure peut-être de la soirée. Les spectateurs toutefois se sont retirés mécontents, au souvenir du prix d'entrée et des attractions minimes qui leur ont été offertes.

D'autres articles ajoutés à la liste d'exemption de la taxe de vente

D'autres articles ont été ajoutés à la liste des exemptions de la taxe de vente. Ce sont : le pain, la levure, le sel, les aliments maltés à l'usage des enfants, les immeubles et bâtisses, les viandes cuites non en conserves, la farine de gruau, l'avoine roulée, l'engrais de basse-cour, la stearine, l'huile oleo, l'huile de graine de coton et l'huile de blé d'Inde, lorsque employés dans la manufacture de l'oleo-margarine ou de tout succédané du beurre, ou pour la production de Cottolène ; le suif comestible pour usage seulement dans la production du beurre ou tout succédané, ou comme succédané de saindoux, des confitures, des gelées, des marmalades et des conserves de fruits ; les abeilles ; la fibre manille, pour usage seulement dans la manufacture de la corde pour attacher les trappes dans les pêcheries de homards.

Les exemptions ci-dessus ne s'appliquent qu'aux articles vendus le ou après le 26 novembre et ne sont pas rétroactives.

Logement à louer

Un logement, avec occupation immédiate, est à louer au No 88 de la rue Ste-Anne. S'adresser aux bureaux de La Tribune ou à M. M.-E. Chartier.

Un cadeau aux employés

Mercredi dernier, la E. T. Corset Co Ltd, a distribué à ses employés, comme bonus ou cadeau de fête, la somme de \$1,500.00. Chaque employé a reçu trois pour cent sur la salaire total qui lui a été payé durant l'année par la compagnie.

Nous apprenons que M. J.-N. Dubrule, le propriétaire de la manufacture de boîtes, a tenu la même conduite envers ses employés.

Une bonne ville

Depuis plus de cinq semaines, notre géole est sans prisonnier ; ce qui, paraît-il, ne s'est pas produit depuis vingt ans.

Au Palais

Mardi, l'honorable juge Martineau a rendu trois jugements qui intéressent vivement notre population, dans les causes en contestation d'élections municipales. L'élection du maire Bouchard et celles des échevins Augustin et Surprenant sont annulées avec dépens.

CONSTIPATION ET MAUX DE TETE

Entièrement guéri au moyen de ce bon remède aux fruits "FRUIT-A-TIVES"



M. ALFRED DUBOISSEAU

482 est, rue Ste-Catherine, Montréal. "J'ai souffert, pendant trois ans, d'indigestion, de maux de tête continus et de constipation. J'ai essayé divers remèdes, mais tous semblaient n'être d'aucun effet. Alors, un ami m'engagea à prendre 'Fruit-a-tives'. Je suis maintenant guéri des indigestions et maux de tête ; aussi de la constipation. Ma santé est devenue normale.

'Fruit-a-tives' est un remède puissant, et je ne saurais trop le louer."

ALFRED DUBOISSEAU.

'Fruit-a-tives' est composé de jus de fruits et de tonique précieux—très agréable à prendre. L'effet est doux et tendre, tout en étant sûr.

50c. la boîte, 6 pour \$2.50, boîte d'essai 25c. Chez tous les pharmaciens, ou envoyé, franc de port, par Fruit-a-tives Limited, Ottawa, Ont.

Etat Civil

CATHEDRALE

BAPTEMES

de M. et Mme Henri Daudelin. Parrain et marraine, Henri Daudelin et Albina Hogue.

Le 25, Joseph-Laurent-Paul-Eugène, fils de M. et Mme Eugène Boucher. Parrain et marraine, M. et Mme J.-A. Chicoine.

Le 26, Joseph-Paul-Emile-Fernand Noël, fils de M. et Mme Emile Gendreau. Parrain et marraine, Olivier Lemoine et Victoria Lacouture.

MARIAGE

Le 28, Paul Comtois, de St-Aimé et Marie-Stella Gilbert dit Comtois.

Le 29, Donat St-Yves et Aldéa Lefrançois.

Le 30, Toussaint Normandin et Joséphine Jodoin.

SEPULTURES

Le 24, Adeline Coderre, à l'âge de 99 ans et 7 mois.

Le 25, Marie-Gilberte-Lucile, à l'âge de 2 mois, fille de M. et Mme Albert Beaudoin.

Le 27, Hubert Désautels, à l'âge de 74 ans.

EGLISE NOTRE-DAME DU ROSAIRE BAPTEMES

Le 25, Marie-Armande-Noëlla fille de M. et Mme Sylvain Archambault. Parrain et marraine, J.-A.-T. Avard et Marie-R. Bienvenue.

Le 28, Joseph-Léonidas-Marcel, fils de M. et Mme Edmour Brouillet. Parrain et marraine, Albéric Dumaine et Hélène Brouillet.

Le 28, Joseph-Jean-Louis, fils de M. et Mme Alphonse Richer. Parrain et marraine Eulalie Pineault.

MARIAGES

Le 23, Edmond Maheu et Marianna Guillemette.

Le 27, Alphonse Tétrault et Rita Dumaine.

Le 28, Léo Laliberté et Marie Cédulie Nadeau.

SEPULTURES

Le 27, Marie-Armande-Noëlla, âgée de 3 jours, fille de M. et Mme Sylvain Archambault.

SUR LA FERME

La cause des cultivateurs

Quand la commission d'enquête sur le tarif a laissé la Province de Québec, la grande presse s'est hâtée de dire que la population du Québec est en faveur du tarif actuel que partout des plaidoyers importants avaient été faits en faveur de la politique tarifaire de M. Meighen et que quelques voix, d'importance secondaire seulement, avaient demandé une réduction du tarif; les cultivateurs mêmes avaient demandé le maintien du tarif actuel.

Evidemment la grande presse a fort peu de respect pour la vérité. L'Association des manufacturiers avait une organisation des plus perfectionnées.

Partout elle avait des avocats habiles et bien préparés à plaider sa cause; puis dans le Québec comme ailleurs la population des villes réclame la protection, même les libéraux; les quelques cultivateurs qui ont plaidé en faveur du tarif protecteur sont les jardiniers-maraîchers et ceux qui vendent quotidiennement sur les marchés locaux.

Quant aux représentants de la masse des cultivateurs, la grande presse en a fait fort peu de cas; ils pouvaient être plus ou moins préparés pour répondre victorieusement aux objections des commissaires eux-mêmes, mais ils représentaient la masse du peuple. A Montréal M. Clément, M. McCollough, M. Lareau parlaient pour des milliers de cultivateurs; à Québec M. Auguste Trudel, et l'honorable N. Garneau ont fait de même. Les commissaires n'ont pu embarrasser ni M. Trudel, ni M. Garneau, pourquoi les journaux n'ont-ils pas donné autant de publicité à leurs argumentations basées sur des faits et les besoins réels du peuple qu'ils en ont donnée aux théories protectionnistes? C'est que les journaux pour la plupart sont à la solde des gros capitalistes et jouent plutôt le rôle de tromper que d'éclairer le public.

Le plaidoyer de M. A. Trudel, gérant de la coopérative centrale du Québec, est une des plus puissantes coopératives du pays, comme celui de M. Garneau sont marqués au coin de la justice et du bon sens. Ni l'un ni l'autre n'appartiennent aux Fermiers-Unis de sorte que l'on ne peut les accuser d'être entraînés par des vues politiques; ceux qui connaissent quelque peu ces deux Messieurs savent qu'ils sont loin des idées de démagogie, de révolutionnaire ou de bolcheviste dont on accuse les adversaires du gouvernement actuel.

Nos lecteurs nous sauront gré, sans nul doute de mettre sous leurs yeux pour aujourd'hui le plaidoyer de l'honorable N. Garneau, c'est une pièce à méditer et à conserver.

Nous l'empruntons à l'"Action Catholique" de Québec.

L'HON. N. GARNEAU

La position de plus en plus difficile du cultivateur, résultant de prix élevé de la main-d'œuvre et des machineries, matériaux et marchandises diverses nécessaires à son exploitation agricole et aux besoins de sa famille, justifie une demande d'abaissement général du tarif, sur tous les articles requis pour la culture du sol et pour l'entretien de sa famille.

La moyenne du tarif actuel sur les articles nécessaires à l'agriculture, est de 21 pour cent. Ce taux moyen constitue une mesure de protection trop considérable pour les industries du pays. Celles-ci peuvent facilement ex-

ister et rapporter des revenus raisonnables à leurs propriétaires, avec un tarif moyen de 12 pour cent.

PROFITS EXAGERES

L'examen des profits réalisés par la plupart des industries canadiennes démontre que celles-ci sont extrêmement prospères. Un bon nombre ont payé des dividendes élevés, plusieurs ont porté au fonds de réserve des montants considérables, et dans certains cas les profits ont été suffisamment élevés pour réorganiser certaines compagnies, avec un capital triplé ou quadruplé, que les actionnaires se sont ensuite partagé gratuitement.

Dans d'autres cas, les parts de certaines compagnies industrielles ont augmenté notablement en valeur et l'on pourrait comme exemple type de cette augmentation, citer le Mergier des industries textiles, dont les parts accusent une augmentation de 40 pour cent, depuis 1914. Cette industrie, outre cette plus value ajoutée à ses parts, a réalisé des bénéfices annuels considérables et le tarif au taux de 25 pour cent qui la protège, est infiniment trop élevé et nuit à l'agriculture, oblige d'acheter une notable quantité de marchandises en coton, pour lui-même et sa famille.

LA DEPOPULATION

La protection outrée accordée à certaines industries et les profits considérables qu'elles encaissent, leur permettent de payer des salaires exagérés, lesquels attirent les jeunes cultivateurs vers des centres manufacturiers, dépeuplant les campagnes, diminuant de production agricole et créant un déséquilibre économique dont la répercussion se fait déjà sentir dans tout le pays.

MOINS DE PRODUCTION

En effet, nous constatons que l'étendue cultivée, cette année, dans Québec en grains, et en légumes, est de 40,000 acres moins que l'an dernier malgré le développement de plusieurs nouveaux centres de colonisation.

Les troupeaux ont aussi subi une notable diminution, depuis douze mois, dans le Dominion. Nous avons en moins 267,000 chevaux, 639,000 bestiaux "bêtes à cornes de toutes catégories", 524,000 porcs et plus de quatre millions de poules.

Les produits laitiers accusent aussi une baisse considérable, malgré la saison favorable et les excellents pâturages que nous avons eus.

Cette diminution ne fera que s'accroître, si l'agriculture ne reçoit pas plus d'encouragement qu'elle en reçoit maintenant.

TARIF TROP ELEVE

Nous signalons particulièrement à votre commission le tarif trop élevé sur les charrues, les moulins à foin, arrache-patates, chargeurs à foin, bache-fourrages, moulages, cribles, faneuses de foin, rouleaux, haches, faucilles, faux, couteaux pour foin et paille, pioches, et autres instruments de jardin, fourches, pelles, briques pour construction, meules à grain, locomotives agricoles, tracteurs, gazoline, huile de charbon, lequel tarif variant de 18 1/2 à 23 1/2 pour cent "y compris taxe de vente de un pour cent", devrait être réduit ou aboli.

Nous considérons aussi comme absolument exagéré le tarif sur les excavateurs, pelles, bèches, piques, courroies, sucre brut et granulé, tuyau de drainage, chaux, sacs en coton, meules à aiguiser, clous, chevilles, rivets, brochettes et autres ferronneries employées sur la ferme, presses à foin, automobiles, ca-

mions, moteurs à gazoline, huiles, vert de Paris, vert de Paris à l'état sec ou liquide, huile de lin, peintures, mastic, vernis, lequel tarif variant de 28 1/2 à 36 1/2 pour cent "y compris taxe de vente de 1 pour cent" devrait être réduit à pas plus de 10 pour cent.

PERTES CONSIDERABLES

Nous croyons sincèrement que l'élévation du tarif et la hausse correspondante des prix nuisent considérablement à la production agricole et qu'elles entraînent même la perte de certains produits qu'il devient impossible de conserver, à cause du coût élevé que leur mise en conserve comporterait. C'est ainsi qu'il s'est perdu, cette année, des centaines de tonnes de fruits de toute première qualité, dans tous les districts fruitiers du Dominion, par suite de l'impossibilité pour les producteurs et les fabricants de conserves de se procurer du sucre à des prix raisonnables au Canada, alors qu'il se vendait à un prix modéré, aux Etats-Unis. Tous les consommateurs canadiens vont souffrir des suites de la protection exagérée accordée aux raffineurs et les cultivateurs qui ont produit une abondante récolte de fruits, en ont perdu une notable partie pour cette cause uniquement.

L'INDUSTRIE NECESSAIRE

Les cultivateurs reconnaissent que l'industrie manufacturière est un facteur important dans le développement de l'agriculture, pourvu que celle-ci ne souffre pas d'une protection indue accordée aux manufacturiers.

La désertion des campagnes, la course vers les industries manufacturières, les prix exagérés payés en salaires, les profits considérables encaissés, sont la preuve que le tarif de protection accordé à l'industrie manufacturière canadienne est trop élevé. L'agriculture en souffre sérieusement, le consommateur en souffre également et le trésor public est sacrifié au profit de quelques particuliers.

Avec ce système, l'Etat perd un revenu considérable en droits de douane et le manufacturier canadien encaisse, parfois double profit.

L'ouvrier lui-même, quoiqu'il reçoive des gages élevés, n'en retire qu'un bénéfice illusoire, puisqu'il lui faut payer plus cher toutes les marchandises qu'il achète.

LES MONOPOLES

Le monopole que la protection outrée entraîne, permet aussi aux manufacturiers canadiens de contrôler arbitrairement les marchés, de limiter et même d'arrêter totalement la production, afin de maintenir les prix élevés, tout cela au détriment du consommateur en général et aussi de l'ouvrier, obligé de chômer durant ces périodes d'inactivité industrielle.

L'EQUILIBRE

ECONOMIQUE

Une diminution du tarif jusqu'à une moyenne de 12 pour cent, n'empêchera pas les industries canadiennes de vivre et de prospérer. Les profits seront moins élevés, mais ils seront plus proportionnés aux revenus que rapporte l'industrie agricole, et c'est une condition essentielle à l'équilibre économique si nécessaire pour la prospérité générale du pays.

La preuve de ce qui précède se trouve dans le témoignage rendu devant votre commission, le 14 septembre dernier, par M. Findlay, président de la compagnie Massey-Harris, lequel a déclaré alors que les affaires de sa compagnie s'établissaient au taux de 40 pour cent au Canada et de 60 pour cent à l'étranger, le profit global sur leurs opérations étant de 28 pour cent pour le commerce en Canada et de 68 pour cent, pour le commerce à l'étranger.

UN HOMME DU QUEBEC RAJEUNI DE QUINZE ANS

Il déclare que le Tanlac lui a fait un bien étonnant. Il a souffert dix-huit longues années.

M. Thomas Chênevert, de Saint-Hubert, comté de Berthier, qui est employé au département du registraire, au Parlement de Québec, en est encore un qui est heureux qu'on lui ait conseillé de prendre du Tanlac. Voici ce qu'il a à dire sur ce médicament et le bien qu'il lui a fait.

"Depuis dix-huit ans je souffrais de l'estomac. Je ne savais plus ce que c'était que de faire un bon repas, sans avoir à en souffrir terriblement par la suite. En dépit du soin que je mettais à choisir mes aliments, mon cas allait s'aggravant. Tout ce que je mangeais me donnait des crampes d'estomac. J'avais des gaz en quantité considérable et ces gaz me donnaient des palpitations

de cœur qui me faisaient vivre des heures d'angoisse. Le foie fonctionnait très mal. Je me levais généralement avec un terrible mal de tête. J'avais toujours une sensation de fatigue extrême. J'avais parfois la sensation de m'en aller, si bien que je croyais mon heure prochaine.

"La façon dont le Tanlac m'a remis sur pied est tout simplement étonnante. Il n'a fallu que quatre bouteilles de ce médicament pour me donner un appétit d'ogre et faire disparaître toutes mes souffrances. J'estime que je n'ai jamais été en meilleure santé et je me sens de quinze ans plus jeune. Mon travail n'est plus un effort pénible pour moi et je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de dire à tous, le bien que le Tanlac m'a fait."

Le Tanlac est en vente à Saint-Hyacinthe, chez M. J.-H.-E. Brodeur, et à la principale pharmacie de chaque ville.

Ces chiffres prouvent clairement que les compagnies manufacturières canadiennes d'instruments agricoles, sont en position avantageuse pour faire concurrence aux manufacturiers étrangers, sur tous les marchés du monde, puisque la Cie Massey-Harris admet avoir réalisé des profits annuels de 68 pour cent sur son commerce extérieur, nullement protégé par aucun tarif.

Comment peut-on prétendre, en face de cette admission, que les manufacturiers d'instruments aratoires, sont incapables de subir la concurrence américaine sur leur propre territoire, sans être protégés par le tarif, alors qu'ils subissent victorieusement cette concurrence ailleurs et réalisent des profits plus élevés.

POURQUOI LA PROTECTION

Les directeurs de la susdite compagnie l'ont parfaitement reconnu, d'ailleurs, puisque le 14 août 1917, ils adoptaient une résolution déclarant que l'entrée en franchise des matériaux, des machines et des articles entrant dans l'opération de leurs usines, n'affecterait nullement leur commerce.

M. Findlay ajoute, lui-même, dans son témoignage déjà cité devant votre commission, qu'il serait possible à sa compagnie de réaliser d'aussi grands bénéfices sous le régime des fermiers que sous le régime actuel.

Boilà qui justifie amplement les cultivateurs de Québec de réclamer un abaissement du tarif sur les instruments aratoires et en général sur tous les articles dont ils ont besoin pour l'exploitation agricole.

PAS DE PRIVILEGE

L'agriculture québécoise ne demande pas de privilège spécial pour soutenir son exploitation. Le prix des produits agricoles, en général, est naturellement fixé sur tous les marchés du monde sans l'intervention de la loi, et les cultivateurs s'objec-

tent à être rançonnés plus longtemps, non pas pour maintenir l'industrie manufacturière, mais uniquement pour augmenter les profits de certaines classes privilégiées.

La réciprocité réclamée par les fermiers, en 1911, a été combattue par les manufacturiers. N'empêche que la grande majorité des éleveurs de Québec s'est montrée favorable à cette mesure.

En 1917, l'un des principaux articles du programme de Sir Wilfrid Laurier comportait l'abaissement des droits de douane sur tous les instruments agricoles et promettait une réforme tarifaire, qui, tout en protégeant suffisamment les industries manufacturières notablement le sort du cultivateur, de l'ouvrier et en général du consommateur canadien.

Ce programme a été presque unanimement appuyé par toute la province de Québec et en particulier par l'élément agricole.

Les cultivateurs n'ont pas changé d'opinion sur cette question et ils réclament encore le même abaissement du tarif qu'ils réclamaient, en 1911 et en 1917.

Nous désirons attirer l'attention de votre commission sur le fonctionnement de la plupart des entrepôts frigorifiques, lesquels, loin d'aider à la conservation des denrées alimentaires, sont devenus des facteurs de destruction de ces mêmes denrées. La plupart de ces entrepôts sont entre les mains de spéculateurs qui s'en servent pour accaparer les provisions de bouche, faire de la spéculation illicite et détruire au besoin, des milliers de tonnes de victuailles, afin de créer la rareté sur les marchés et vendre au poids de l'or, la balance qui reste. Une inspection sévère de ces établissements, s'impose depuis longtemps et la classe agricole, la réclame dans l'intérêt de tous les consommateurs.

Honorable N. GARNEAU.

J. ARTHUR ARCHAMBAULT
Rés. Tel. Est 5615w

ERNEST ROBITAILLE
Rés. Tel. Las. 1801-a

ARCHAMBAULT & ROBITAILLE COMPTABLES

Ci-devant du Bureau de l'Inspecteur de l'Impôt sur le Revenu
District de Montréal.

180 RUE SAINT-JACQUES
CHAMBRE 302

SPECIALITE:

Rapports sous la loi de l'impôt sur le Revenu
Et sous la loi taxant les profits d'affaires.

MONTREAL

CHRONIQUE MUNICIPALE

Suite de la page 1

M. Louis Augustin, depuis son entrée au Conseil municipal, a prouvé combien précieux étaient ses services pour notre ville et pour les intérêts des contribuables. Grâce à son énergie et à l'appui loyal de ses amis au Conseil municipal, il a réussi à faire battre en retraite Damien Bouchard, dans ses calculs de construction de logements ouvriers. Devançant les autres cités de la province, Trois-Rivières par exemple et Montréal également, notre ville a démontré, par le jugement sain de ses hommes d'affaires, les dangers de la construction de ces logements dispendieux, au profit tout au plus d'un groupe de profiteurs.

Quoique de courte durée, son stage à l'Hôtel-de-Ville a prouvé les qualifications parfaites de M. Louis Augustin à la mairie. Il sera le candidat populaire et le futur maire de Saint-Hyacinthe.

Il faut pour que le résultat ne soit point douteux que toutes les bonnes énergies, que toutes les volontés soient tendues vers le succès final. Il faut que tous nos concitoyens, qui ont confiance en l'avenir de leur ville, qui croient en la nécessité pour notre cité de prendre sa place au rang des plus prospères de notre province, s'unissent pour commencer bientôt le règne de la paix et de la prospérité.

Bouchard, déchu de ses prérogatives, c'est l'aurore de l'entente et de la prospérité.

Il est possible que la nomination soit fixée au dix et l'élection le dix-sept. Que les amis de l'ordre ne soient point pris par surprise, qu'ils s'organisent sans retard et se mettent au travail sans plus de délai.

L'annulation de l'élection de Damien Bouchard était le meilleur souhait que nous puissions faire, sa déchéance comme maire et comme homme public serait le meilleur cadeau que la population pourrait se faire, à l'occasion du nouvel an.

Eugène CHARTIER.

Ce que disent les journaux

Le Parti Catholiques.

A l'heure actuelle en effet il apparaît clairement, en face des menaces toujours pressantes d'une révolution qui s'annonce feroceement anarchiste, que seul un programme social à la fois sage et hardi, fortement établi sur les postulats du catholicisme social, pourrait éviter à l'Espagne les convulsions dont les premiers prodromes éclatent aux yeux les moins prévenus.

Malheureusement les catholiques sociaux, qui sont une force intellectuelle, ne sont pas encore la force politique qu'ils mériteraient d'être, prisonniers qu'ils sont de la coalition "mauriste" sans influence réelle et sans avenir. A cet effet, la retraite de M. Maura, qu'on annonce périodiquement et qui serait un événement des plus fâcheux pour l'Espagne, quand ce grand honnête homme s'est toujours montré aux heures difficiles comme la conscience même du pays ne laisserait pourtant pas de présenter certains avantages, car elle libérerait les catholiques sociaux du joug mauriste, où les retient seul le respect qui est dû au vieil homme d'Etat qu'ils ont suivi dans sa disgrâce. On annonçait, ces jours derniers, l'apparition d'un nouveau parti catholique social sur les ruines du mauriste reconstitué dans ses éléments réactionnaires autour de la Cierva. M. Osorio Galardo aurait pris la tête du parti nouveau. Celui-ci aurait été constitué avec les groupements les plus avancés de l'ancien maurisme, les intellectuels de la Democrazia Christiana définitivement vengés par le cardinal Guisasaola mourant des cabales menées contre eux, la confédération des syndicats libres qui commencent à inquiéter réellement les syndicats rouges et dont nous avons pu noter récemment au congrès de Huesca la vitalité ardente et peut-être un peu fébrile. Une bonne partie du clergé régulier et séculier avec plusieurs évêques est préparée à appuyer ce mouve-

ment. Malheureusement cette perspective est prématurée — peut-être pas pour longtemps, — M. Maura croyant devoir maintenir encore intacte un parti qui pourtant lui ressemble si peu.

— La Croix de Paris.

Pour la presse catholique.

L'Action Catholique a publié le télégramme suivant que Mgr Lobmann, vicaire apostolique de Saxe, a adressé à la Direction de l'Agence internationale catholique de presse, à Fribourg (Suisse) :

... La presse catholique a un devoir apostolique à remplir. Aucun sacrifice ne doit nous paraître trop considérable quand il s'agit de soutenir nos journaux. Les adversaires de l'idée catholique ont depuis longtemps reconnu l'importance de la presse, ils ont fait de cette arme redoutable un usage constant pour le plus grand dommage de la discipline et des mœurs chrétiennes, et c'est ainsi que notre vie publique a été presque déchristianisée. Que Dieu bénisse la main et la plume qui se consacrent à ce service !

• Douleurs Rhumatismales

Elles peuvent être soulagées en quelques jours en prenant 30 gouttes de Sirop Carail de la Mère Seigel après les repas et en vous couchant. Il dissout la chaux et les acides amassés dans les joints et les muscles afin qu'ils puissent être facilement rejetés. Le SIROP SEIGEL connu aussi comme "Extrait de Racines" ne contient pas de drogues ni autres ingrédients violents pour tuer ou engourdir les douleurs rhumatismales ou de lumbago, mais il en fait disparaître la cause. Dans les pharmacies, bouteilles de 50c. et \$1.00.

Production de la chaussure.

M. J. F. Mc Elwain, de la National Boot & Shoe Manufacturers Association, déclare qu'à une assemblée récemment tenue à New-York, tous les manufacturiers ont été d'opinion à recon-

naitre que le prix des chaussures basé sur le prix actuel du cuir, faisait de la chaussure un article solide pour le commerce du printemps.

Le prix de la matière première, dit-il, a baissé jusqu'à la limite extrême. Les principaux tanneurs ont montré qu'ils avaient confiance dans les prix actuels par les gros achats qu'ils ont faits de peaux crues. Ils ont aussi rapidement baissé le prix du cuir.

Afin de stimuler la distribu-

Résolutions pour la Nouvelle Année

En même temps que nous exprimons à tous nos vœux de bonheur, nous remercions cordialement nos nombreux clients pour les affaires dont ils nous ont favorisés durant l'année 1920.

Nous sollicitons de nouveau votre patronage en insistant sur l'économie et le confort qui dérivent de la généralisation de l'électricité pour les travaux domestiques.

Afin de favoriser la bonne tenue du ménage, prenez la résolution d'adopter l'usage des divers appareils électriques, pour épargner le labeur, que nous exhibons dans tous nos magasins.

Nous vous en démontrerons gratuitement la valeur utilitaire, au jour et à l'heure que vous aurez choisis.



MACDONALD'S

"Pilot"

Tabac à Fumer

1/9 lb. 15¢ le paquet

H.C. FORTIER Agent Vendeur MONTREAL

tion de la marchandise et de hâter le retour des conditions normales sur le marché, la plupart des tanneurs et des manufacturiers ont refait leur inventaire, évaluant leurs marchandises au coût du remplacement.

Il ne faut pas oublier que la main d'œuvre étant beaucoup plus élevée pendant la guerre, et même qu'avant la guerre, il est impossible de revenir complètement aux prix de 1914. Il faut de trois à six mois pour que le consommateur se ressente de la

baissé dans les prix de la manufacture. Cependant plusieurs détaillants ont fait de grands efforts pour hâter la baisse.

Pour s'assurer une bonne livraison, les marchands de détail devraient donner maintenant leurs commandes pour les marchandises de février et mars.

Le commerce de détail est bon. Les marchands de détail sont très peu assortis et la consommation, depuis six mois, a été beaucoup plus considérable que la production."

LA Y.M.C.A. Chronique Municipale

Les journaux rapportent ces jours derniers, que la Congrégation du Saint-Office vient d'adresser aux Evêques du monde un décret dénonçant et ordonnant de surveiller la *Young Men's Christian Association*. Cette "Union Chrétienne des jeunes gens" très bien connue sous les initiales Y. M. C. A., prétend être le type modèle des unions de notre temps.

Fondée en 1837, à Bridgewater, en Angleterre, par un jeune apprenti, George Williams, elle ne s'occupait que de prières et de lecture de la Bible. Elle grandit très peu tant qu'elle resta exclusivement religieuse; mais lorsque des classes, des jeux, des bains et d'autres attractions s'y ajoutèrent, elle se développa rapidement surtout de ce côté de l'Atlantique.

Cette Union a trois caractéristiques. Premièrement, elle est laïque. C'est son principe fondamental. Si dans certains cas très rares, on voit un ministre parmi ses directeurs, c'est uniquement pour des raisons personnelles et non en temps que ministre.

En second lieu, elle est protestante essentiellement protestante. Son organe officiel, l'*Association Men*, ses hommes les plus en vue l'affirment: elle est et doit rester une association essentiellement protestante.

Elle s'appelle bien union chrétienne, mais voyons un peu ce qu'est son christianisme. Le manuel de l'Union, publié en 1892, nous donne cette définition: L'Union est chrétienne, c'est-à-dire composée de membres appartenant aux églises évangéliques. Qu'est-ce qu'une église évangélique? "Et nous tenons pour évangéliques, poursuit le Manuel, les églises qui, déclarant que les saintes Ecritures sont la seule règle infaillible de foi et de vie, croient en Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc." Mais comme la religion catholique nie que la Bible soit la seule règle infaillible de foi, admettant de plus, en l'imposant, l'autorité vivante de l'Eglise, il s'ensuit que les catholiques, du point de vue Y. M. C. A., ne sont pas des chrétiens, pas plus que les juifs, les mahométans, les bouddhistes et les shintoïstes. C'est cette grande insulte jetée au catholicisme que, le 13 mars 1918, Mgr Russell relevait avec indignation dans le *Charleston Evening*, en déclarant tout rapport avec une pareille organisation.

De plus, l'Union comporte deux sortes de membres: les membres actifs et les membres associés. Or il n'y a de membres actifs que ceux qui appartiennent aux dites églises évangéliques; et à eux seuls — c'est à noter — est confiée l'administration, à savoir, les charges et même le droit de vote. De sorte que les catholiques, ainsi que les Juifs, etc., en entrant dans la Y. M. C. A., sont relégués au rang de simples membres associés, sans emplois ni voix au chapitre. Ils paient leur contribution annuelle, vingt piastres, enrichissent la société, se font mener et restent dans un rang inférieur comme des non-chrétiens.

Ils n'y voient, disent-ils, ces catholiques, que le côté matériel avantageux. C'est n'être pas regardant. Et puis le côté spirituel? Comment n'en pas parler, quand le Manuel déjà cité déclare: "Dans toutes les Unions, l'œuvre religieuse est considérée comme le point le plus important vers lequel convergent tous les départements." Aussi, le secrétaire général de l'Union à Chicago, M. Messer, un des hommes les plus en vue de la Y. M. C. A., disait au Père Garesché, s. j.: "Je serai franc avec vous, mon Père, et je dirai que, suivant moi... la plupart des jeunes catholiques qui font partie de la Y. M. C. A. ont pratiquement sacrifié leur allégeance à l'Eglise catholique. Et de fait, considérant l'attitude de l'Eglise catholique envers notre Association, un jeune catholique montre un manque de loyauté lorsqu'il entre dans la Y. M. C. A."

Voilà bien clairement définis le sens et le caractère protestants de cette Association où trop de nos catholiques sont allés imprudemment et malgré les directions de l'Eglise, se faire inscrire et endoctriner sans s'en apercevoir.

Troisièmement, cette Association fait du prosélytisme. Près de ses membres protestants, c'est évident et personne ne peut l'en blâmer. En fait-elle près des catholiques, ses membres, pour les amener au christianisme évangélique, c'est-à-dire, aux églises protestantes? Aux Etats-Unis et au Canada, on ne semble pas le remarquer. Est-ce parce que l'on est déjà assez pénétré de l'esprit protestant pour ne pas s'en apercevoir, est-ce parce que dans ces deux pays les idées ne comptent guère, on s'occupe de faire de l'argent et de s'amuser. Toujours est-il qu'on ne voit rien, paraît-il. Mais partout ailleurs, dans l'Amérique latine, où les évêques du Brésil, en particulier, ont réussi à la tenir hors de leurs frontières; en France, en Angleterre, en Italie, même à Rome, elle travaille avec une trentaine de sectes et romle sur l'or "pour délivrer de leurs chaînes ces pauvres catholiques courbés sous le joug de Rome". Le Saint-Père s'est ému de ce travail de décatolisation et il vient de nouveau de mettre le monde en garde contre pareille société, il ordonne une enquête mondiale, et demande, comme Léon XIII et Pie X de n'y pas entrer. Cette direction du Pape nous suffit à nous, catholiques; n'attendons pas la condamnation.

Pierre MERNIL.

L'EX-MAIRE BOUCHARD

ELECTIONS PROCHAINES

Les jours se suivent mais ne se ressemblent pas toujours. Le Tribunal vient de prouver la vérité de cet axiome en rendant ses jugements dans les causes en contestations des élections municipales.

Aux élections dernières du mois de juillet, Damien Bouchard, fier de son succès personnel, proclamait son infaillibilité comme organisateur. Ces élections le ramenaient au fauteuil de maire et assuraient trois sièges à ses partisans déclarés: MM. Alfred Côté, J. Guillet et Jos. Godbout. Par contre, la victoire favorisait trois candidats adversaires de sa politique et de son influence: MM. Augustin, Sylvestre et Surprenant.

On connaît le sort de M. J.-A. Godbout et celui de M. Guillet. Acculé au mur par une contestation, M. Jos.-A. Godbout confessait jugement, sur son manque de qualification. Contesté également sur sa qualification, M. Guillet prouvait ses droits à l'éligibilité et conservait son siège à l'Hôtel-de-Ville.

Bouchard portait la responsabilité de ce régime des contestations. Après avoir contesté l'élection de M. Armand Boisseau, il avait manifesté son opposition légale contre l'éligibilité de MM. Louis Augustin, Victor Sylvestre et Joseph Surprenant. Ses adversaires lui devaient de le contester, avec d'autant plus de justice, que la corruption avait été le facteur évident de sa victoire.

La cause en contestation de l'élection de M. Victor Sylvestre est encore devant Son Honneur le juge Hackett, les factums des avocats ayant été retardés par le surcroît de travail de ces Messieurs, durant ces dernières semaines.

Les trois autres qui avaient été entendues par Son Honneur le juge Martineau viennent d'avoir leur dénouement. L'élection de Damien Bouchard est annulée, celle de MM. Louis Augustin et Joseph Surprenant également.

Les raisons qui ont amené le juge à rendre ces jugements sont les suivantes. Dans la cause contre M. Louis Augustin, le Tribunal a reconnu qu'il manquait quelques jours au candidat élu pour lui permettre de se présenter. Il y a en effet un article de la Charte qui prévoit à un délai d'un an, avant la mise en nomination, pour la qualification d'un citoyen à remplir une charge échevinale. M. Augustin avait la qualification voulue, comme montant d'évaluation, (\$600. sans affectation par les taxes municipales ou scolaire), mais, a prétendu le Tribunal, il lui manquait quelques jours encore pour le délai d'une année.

La loi a ses subtilités. Non éligible le jour de la nomination, M. Augustin l'était parfaitement deux ou trois jours plus tard. Aujourd'hui et depuis il l'est sans contestation possible de la part de ses adversaires.

Le cas de M. Surprenant comportait le manque de qualification et la corruption. On n'a rien pu prouver, quant à la corruption, quoiqu'un vil espion, aux troussees de Bouchard, ait juré qu'il s'était fait payer la traite par le candidat Surprenant. Il n'a point prouvé toutefois que M. Surprenant l'ait fait avec l'intention de le corrompre; on ne corrompt jamais un corrompu. Le Tribunal toutefois a compris qu'il manquait un certain montant à M. Surprenant pour comporter la pleine qualification.

Au grand mécontentement des amis de Damien Bouchard, qui escomptaient les sympathies du Tribunal, sans égard pour la justice et le droit, Son Honneur le juge Martineau a annulé également son élection. Les raisons qui ont motivé son jugement sont résumées dans des notes qui ne manqueront point d'être publiées.

La preuve a démontré qu'une organisation avait été faite pour corrompre l'électorat, surtout celui du Quartier Un. Plusieurs électeurs étaient venus étaler leur impudeur, au moins qu'on aurait cru, à certains moments, entendre l'apologie du mal, le triomphe de la corruption et du vice sur les principes. La majorité de Damien a été de 88 voix dans ce quartier, sa majorité totale était de 42. Il appert donc que sans le vote servile du Un, Damien Bouchard aurait été en minorité avec 42 voix.

Nous sommes donc en face de la nécessité d'une élection, tant pour la mairie que pour les quartiers Deux et Cinq. M. Claver Casavant, le véritable élu, ayant déclaré son désir de ne pas briguer de nouveau les suffrages, les yeux se sont jetés sur plusieurs de nos meilleurs concitoyens. Le souvenir du sacrifice personnel de M. Claver Casavant, le regret surtout de ne point l'avoir au Conseil municipal, resteront longtemps dans la mémoire de notre population. On ne peut cependant exiger davantage du désintéressement d'un bon et véritable concitoyen. Si M. Claver Casavant n'a pu siéger à l'Hôtel-de-Ville, nous le devons à l'esprit mercantile de Damien Bouchard, qui n'a jamais craint de renverser les meilleures énergies pour mieux servir son égoïsme personnel.

La nécessité d'avoir un candidat, capable de battre Damien Bouchard, au cas où ce dernier aurait l'audace de se présenter de nouveau, était imminente. Elle a été bien vite élucidée dans le choix sage et rationnel d'un groupe important de notre population.

Suite à la page 3

Pour aucune considération
il ne voudrait rester sans
Tablettes Zutoo

Voilà comment s'exprime M. A. O. Norton de Boston, un des plus célèbres manufacturiers de l'univers; il nous a donné son témoignage volontaire comme suit:

"J'étais très jeune lorsque j'ai commencé à souffrir du mal de tête, et depuis mes premières attaques j'ai essayé tout, ou à peu près tout les médicaments "remèdes" sur le marché. Il y a quelques mois cependant, mon attention fut attirée par les Tablettes ZUTOO, et depuis j'en prends avec les résultats les plus satisfaisants. Je constate qu'elles guérissent les maux de tête nerveux ou autres en l'espace de quelques minutes, sans laisser le moindre mauvais effet. Elles produisent le même bon résultat chez tous les membres de ma famille qui en prennent au besoin. Lorsque j'ai eu des maux souffrant du mal de tête, je leur en ai fait prendre, et jamais ces tablettes n'ont échoué dans leur bon effet. Lorsque je voyage, j'ai toujours le soin d'apporter des tablettes ZUTOO dans ma valise à main, et réellement, JE NE VOUDRAIS, POUR AUCUNE CONSIDERATION, RESTER SANS CES TABLETTES". A. O. Norton.

Not s Locales

Tournée fructueuse

Deux officiers du bureau d'accise de cette ville sont allés, mercredi, faire des perquisitions dans les environs d'Arthabaska. Dans un même rang, ils ont trouvé chez un premier cultivateur, un alambic; chez un deuxième, de la matière en fermentation; chez un troisième et un quatrième, des barils de bière forte, et chez un cinquième, une machine à hacher le tabac.

Pour la perte d'un chien

Le 11 janvier prochain, devant la Cour de circuit de ce district, doit être plaidée une cause qui paraît intéresser vivement les citoyens du village de Sainte-Madeleine, malgré que l'intérêt en jeu ne soit pas considérable.

M. L.-D. Rainville, percepteur conjoint du Revenu provincial, dont la résidence est à Sainte-Madeleine, réclame de M. O. Hébert, boucher, du même endroit, la somme de \$75, dans les circonstances suivantes:

"Le 23 octobre dernier, dit la déclaration, la fille du demandeur connaissait une voiture automobile, sur la route Sainte-Madeleine, lorsque le défendeur, conduisant également son automobile, dépassa la voiture d'en avant, à une vitesse excessive, tuant le chien du demandeur, qui était sur le chemin."

Le défendeur plaide qu'il n'allait pas même à la vitesse excessive permise par les règlements; que le chien courait près du fossé, là où il n'y avait aucun danger pour lui; mais que la fille du demandeur l'appelait: "Dick, Dick", le chien a obéi avec la vitesse de l'éclair, et s'est jeté sous la voiture du défendeur qui l'a tué.

Cause intéressante

Sept contribuables du village de Saint-Denis de Richelieu viennent d'être poursuivis par leur municipalité, pour les montants suivants: \$500, \$38.75, \$71.00, \$85.90, \$77.80, \$41.75, et \$79.75.

La municipalité, par Me J.-B. Bousquet, son avocat, prétend que ces sept personnes, entre plusieurs autres, ont vendu à la demanderesse qui était à faire des chemins, un certain nombre de toises de pierre.

SAPHO

Poudre Sapho pulvérisée et tue les mouches, les coquerelles, les puces, et les punaises. Le mouche peut sans danger d'empoisonnement le toucher, l'absorber ou le respirer. L'écoulement miteux durable, les punaises, dérange les insectes et leurs oeufs. Ne touche pas les habits, une seule application suffit.